Décision n° EI-2026-14 portant sur l'accréditation du programme de la licence en génie civil, Département de génie civil, Institut de technologie de Jimma, Jimma University, Jimma, Éthiopie.

La Présidente du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° INTER_2026_CONV3_Jimma University ;

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 2 juillet 2026,

Décide :

Article 1er

Après avoir constaté que la licence en génie civil délivré par le département de génie civil, Institut de technologie de Jimma, Jimma University, Jimma, Éthiopie, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Le programme de licence en génie civil s'inscrit parfaitement dans la stratégie éducative de l'université de Jimma et possède une identité claire fondée sur l'éducation communautaire, l'ingénierie appliquée, le développement des infrastructures et la pertinence sociétale. Son programme d'études est cohérent à l'échelle nationale et comparable à l'échelle internationale, tandis que sa spécificité locale s'exprime à travers des projets communautaires, des stages, des travaux sur le terrain et des activités de conception axées sur le développement durable. Le programme bénéficie de liens pertinents avec la recherche, de laboratoires spécialisés et d'une initiation à la recherche structurée de manière progressive, à travers des activités de laboratoire, des cours sur les méthodes de recherche, des projets de fin d'études et un travail communautaire appliqué. Ses liens avec le marché du travail sont solides et contribuent directement à la professionnalisation des étudiants, notamment grâce au stage obligatoire et à l'implication d'acteurs publics et privés du secteur des infrastructures. Toutefois, plusieurs aspects nécessitent une meilleure structuration. L'internationalisation reste principalement centrée sur le personnel, la mobilité sortante des étudiants de premier cycle étant limitée. Les partenariats universitaires devraient être définis et suivis de manière plus explicite, en particulier avec les établissements d'enseignement supérieur. Dans l'ensemble, le programme fait preuve d'une politique pédagogique solide et pertinente, mais sa visibilité et son impact à long terme seraient renforcés par des cadres de partenariat plus formels et des mécanismes de mobilité plus solides.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

La licence en génie civil présente une organisation pédagogique cohérente, fondée sur des acquis d'apprentissage clairement définis, des méthodes d'enseignement diversifiées et des mécanismes solides d'accompagnement des étudiants. Le programme combine enseignement théorique, formation pratique et apprentissage par projet, permettant ainsi aux étudiants de développer à la fois des compétences techniques et transversales, et favorisant leur réussite. Le programme est étroitement lié aux besoins socio-économiques, notamment par le biais de l'entrepreneuriat, de la gestion de chantier, de la formation en milieu communautaire et du stage obligatoire de quatre mois. L'internationalisation est favorisée par un enseignement dispensé en anglais, des dispositifs de mobilité et des partenariats internationaux ; toutefois, la participation des étudiants aux activités de mobilité reste limitée. En outre, bien qu'un cadre de formation continue existe, sa mise en œuvre semble moins développée que d'autres composantes du programme.

CRITÈRE 3 : LE PARCOURS DES ÉTUDIANTS DE LA FORMATION

Le programme présente un parcours étudiant globalement fluide. Il conserve son attrait dans le contexte national, soutenu par la forte demande d'ingénieurs civils en Éthiopie, avec un nombre d'inscriptions important, comme en témoigne son attrait certain en tant que premier choix parmi les étudiants de première année. Toutefois, cet attrait reste principalement national, avec un nombre limité d'inscriptions internationales et un déséquilibre persistant entre les sexes. Les indicateurs de réussite des étudiants sont positifs, avec des taux de progression élevés, de bons résultats aux examens finaux et une participation active des étudiants aux activités de laboratoire, aux projets, aux travaux assistés par logiciel et aux stages. Le programme a mis en place des mécanismes de soutien académique pertinents, notamment des travaux dirigés, un accompagnement pédagogique, du tutorat par les pairs et une préparation aux examens finaux. Les débouchés des diplômés sont également encourageants, avec des preuves d'emploi dans des secteurs pertinents du génie civil et un nombre important de poursuivants des études de troisième cycle. Néanmoins, le suivi des diplômés reste insuffisamment solide en raison de faibles taux de réponse aux enquêtes et d'incohérences dans certains chiffres communiqués. Le programme gagnerait à disposer d'un système consolidé d'étude de suivi des diplômés, d'une diffusion publique plus large des données sur les résultats, ainsi que de stratégies améliorées en matière de parité hommes-femmes et de recrutement international.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Le programme bénéficie d'un système de gouvernance structuré, de responsabilités clairement définies et d'une équipe pédagogique officiellement désignée. Il bénéficie d'une large couverture académique interdisciplinaire ainsi que d'un soutien administratif et technique adapté. Le programme dispose de salles de cours, de laboratoires, de plateformes numériques et de ressources bibliothécaires adaptés. Les systèmes numériques contribuent au suivi des étudiants, au suivi de la charge de travail, à la communication et à l'assurance qualité. Néanmoins, la capacité informatique, les licences logicielles et la modernisation des laboratoires nécessitent des améliorations continues. Si les processus d'évaluation réguliers et l'implication des parties prenantes sont efficaces, l'impact des processus d'assurance qualité sur l'évolution du programme pourrait être documenté plus clairement. Le programme s'appuie également sur des procédures d'admission transparentes, des procédures d'évaluation structurées, des mécanismes d'évaluation des cours et une politique éthique exhaustive. Les mesures relatives à l'intégrité académique, à la lutte contre le plagiat, à la lutte contre la fraude et à la responsabilité professionnelle sont clairement définies. Dans l'ensemble, le programme fait preuve d'un cadre solide de gestion et d'assurance qualité, mais il gagnerait à disposer de capacités académiques de haut niveau plus importantes.

Article 2

La licence en génie civil délivré par le département de génie civil, Institut de technologie de Jimma, Jimma University, Jimma, Éthiopie est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Renforcer la dimension internationale en développant des parcours de mobilité structurés et en augmentant de manière significative la mobilité sortante des étudiants.
- Moderniser les installations de laboratoire et développer les activités pratiques et de recherche liées aux matériaux de construction de pointe, notamment les bétons armés, renforcés de fibres et d'origine biologique.
- Développer les activités de recherche et les collaborations internationales afin d'améliorer l'accès aux installations de recherche et de favoriser les échanges d'étudiants.
- Renforcer le système de suivi des parcours des diplômés, par exemple en développant un réseau actif d'anciens étudiants afin d'améliorer les taux de réponse aux enquêtes de suivi.
- Mettre en place des mécanismes ciblés pour améliorer l'équilibre entre les sexes au sein des effectifs.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 2 juillet 2026

La présidente

signée

Coralie CHEVALLIER